



**LISTE D'APTITUDE D'ACCES AU GRADE
D'INGENIEUR TERRITORIAL
Au titre de la promotion interne 2024**

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées Orientales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L523-1 et L523-5,

Vu la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 42 modifiant la durée de validité d'inscription sur la liste d'aptitude,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade des agents de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2016-201 du 26 février 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux,

Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,

Vu le décret n° 2023-1272 du 26 décembre 2023 modifiant les dispositions statutaires relatives à la promotion interne dans la fonction publique territoriale,

Vu l'arrêté 2021-AG 84 du 09 juillet 2021 portant adoption des lignes directrices de gestion relatives à la promotion interne du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Orientales,

Considérant les ordonnances n°2020-560 du 13 mai 2020, n°2020-351 du 27 mars 2020, n°2020-1694 du 24 décembre 2020 et n°2021-139 du 10 février 2021 relatives à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de COVID-19,

Considérant que 4 recrutements enregistrés dans le cadre d'emplois des attachés territoriaux ouvrent droit, à raison d'un pour deux, à **2 postes d'ingénieur territorial ouverts au titre de la présente promotion interne,**

ARRETE :

ARTICLE 1 : La liste d'aptitude au grade d'ingénieur territorial établie au titre de la promotion interne 2024 à compter du 01/04/2024 est fixée comme suit :

Collectivité	Agent
TORREILLES	ALQUIER Olivier
CANOHES	PENTEL Emmanuel

Renouvellement d'inscription :

Agent inscrit sur liste d'aptitude établie à compter du 01/01/2020 et bénéficiant de 438 jours de suspension du décompte de la durée d'inscription sur la liste d'aptitude, soit jusqu'au 14/03/2025 :

M. SALLES Denis (Com Com Agly Fenouillèdes)

ARTICLE 2 : L'inscription sur la liste d'aptitude ne vaut pas recrutement.

Cette liste d'aptitude a une validité de **2 ans à partir du 01.04.2024** renouvelable 2 fois, sous réserve que le candidat qui ne serait pas recruté fasse connaître son intention d'y être maintenu au terme de la 2^{ème} année suivant son inscription initiale, puis au terme de la 3^{ème} année, un mois avant l'échéance de la validité de cette liste.

ARTICLE 3 : Le Directeur Général des Services du Centre de Gestion des Pyrénées Orientales est chargé de l'exécution de la présente décision affichée dans les locaux du CDG66 et notifiée aux agents inscrits sur cette liste, son ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet des Pyrénées Orientales.

Fait à PERPIGNAN, le 29/03/2024

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction
Publique des Pyrénées-Orientales,
Robert GARRABE

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'acte,
- Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Accusé de réception en préfecture
066-286600267-20240328-AR-2024-AG-131-AR
Date de télétransmission : 28/03/2024
Date de réception préfecture : 28/03/2024